



En raison du manque de précipitations et aux températures élevées de ces dernières semaines, **l'Inspection cantonale des forêts décide d'interdire tous les feux en forêt et à moins de 10 mètres des lisières pendant la période de sécheresse.**

La présente décision s'applique **dès le 19 juillet 2022 y compris et jusqu'à nouvel avis.**